

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1834

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent par la formation continue l'insertion dans l'agriculture des personnes en reconversion professionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole l'insertion dans l'agriculture des personnes en reconversion professionnelle par la formation continue.